

Lors du dernier CIAS avait été faite l'annonce d'un surgel généralisé sur les crédits de l'état.

Les OS unanimes avaient dénoncé cette perspective, indiquant qu'une telle mesure ne pouvait s'appliquer aux crédits de l'action sociale et exigeant le respect de la parole donnée par deux ministres de la fonction publique successifs sur le maintien intégral des crédits du BOP 148.

Elles avaient demandé quelle était la coupe envisagée et prévenu qu'elles s'opposeraient à tous les niveaux et par tous les moyens à un surgel des crédits qui remettrait en cause l'ASI, confortées par une prévision d'exécution fin avril au même niveau que les crédits disponibles issus de la LFI, de l'ordre de 117 M€.

Elles renouvellent aujourd'hui avec vigueur l'expression de leur détermination. Des documents transmis pour la CP budget d'aujourd'hui, il ressort que cette prévision est confortée par une dépense atteignant désormais quasi 118 M€, mais le montant du surgel n'apparaît toujours pas.

Alors que, sans raisons valables, le CIAS est repoussé après l'été, pendant lequel le gouvernement entend procéder par ordonnances, les OS exigent aujourd'hui, comme elles l'on fait dans les ministères, la transparence sur cette question, et que soit rendu public le montant du surgel des crédits d'action sociale interministérielle.